

Montréal, le mardi 15 octobre 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Att : Mme Karolane Pitre

Direction générale adjointe - Évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est, 6ième étage
Québec (Québec), G1R 5V7

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires concernant
la consultation de la Nation huronne-wendat
Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix
Dossier 3211-12-243**

Madame,

Vous trouverez ci-joint le document mentionné en rubrique. Veuillez noter qu'une version papier sera envoyée sous peu également. Nous confirmons par la présente la concordance entre les huit copies papier et cette version électronique.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions de communiquer avec le soussigné pour toute question ou commentaire.

Meilleures salutations.



Philippe Alary-Paquette, LL.B., M. Env.
Responsable environnement et relations avec le milieu
Boralex inc.
(514) 616-9221

Annexe 1 – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires concernant la consultation de la Nation huronne-wendat

QC2 -1. L'initiateur de projet a affirmé en réponse à QC-3 du premier document de question issues de la consultation de la Nation huronne-wendat que « l'expérience quotidienne, que ce soit pour les équipes de maintenance, ou durant les suivis fauniques, confirme que l'orignal continue de fréquenter le territoire lors de l'exploitation ». La Nation huronne-wendat trouve important d'avoir accès aux données quant à l'impact du parc éolien sur les orignaux et l'occupation du territoire qu'ils en font durant l'exploitation.

Considérant ces éléments, veuillez préciser comment l'initiateur de projet collaborera avec la Nation huronne-wendat concernant la situation de l'orignal dans le secteur du projet.

En complément à la réponse fournie dans la première série de questions et commentaires de la Nation huronne-wendat, l'initiateur est en mesure d'apporter des informations plus approfondies en lien avec le suivi de la situation de l'orignal dans la Seigneurie de Beaupré.

L'inventaire aérien effectué en 2013 a permis d'évaluer la densité à 14,8 orignaux/10 km² dans la Seigneurie de Beaupré¹. La densité a ensuite fait l'objet d'estimations basées sur les données de récoltes et sur les observations faites par les chasseurs des clubs durant la saison de chasse. Un nouvel inventaire aérien a été effectué en 2023. Selon les résultats préliminaires de ce survol fournis par le Séminaire de Québec, la densité dans la Seigneurie de Beaupré serait maintenant de 6,8 orignaux/10 km². La densité actuelle serait cependant plus élevée dans le secteur des parcs éoliens en service avec 7,3 orignaux/10 km². La présence d'éoliennes ne semble donc pas avoir d'influence négative sur la densité d'orignaux.

La diminution de la densité d'orignaux semble plus globale. Elle a d'ailleurs été documentée dans d'autres portions de la zone de chasse 27², qu'il y ait des éoliennes ou non. Cette baisse de densité est jugée multifactorielle incluant les effets de la pression de chasse, de la tique d'hiver, de la prédation ou de la qualité des habitats. Sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, la diminution de densité serait davantage attribuable aux mesures de gestion de la population. En effet, le plan de gestion 2012-2019 prévoyait d'augmenter la récolte afin de freiner la croissance de la population d'orignaux et stabiliser sa densité. À titre indicatif, selon les différents plans de gestion, la densité optimale dans les zones

¹ Langevin, B. et H. Bastien. 2013. Inventaire aérien de l'orignal sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré à l'hiver 2013. Québec. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles. 16 p.

² Grenier-Potvin, A. et G. Roy. 2023. Inventaire aérien de la population d'orignaux (*Alces alces*) de la réserve faunique de Portneuf à l'hiver 2022, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Québec. 21 p.

au nord du fleuve Saint-Laurent où l'habitat est généralement moins productif et où le loup est présent serait de 5 orignaux/10 km².

Alors que les parcs éoliens ont été mis en service entre 2013 et 2015, une mesure de gestion est entrée en vigueur en 2015 grâce à une collaboration entre le Séminaire de Québec et le ministère responsable de la faune : l'obligation, pour chaque club de chasse, d'abattre une femelle en premier. Cette mesure a été maintenue jusqu'en 2021. Les statistiques de récolte présentées au tableau 1 ci-dessous indiquent que la récolte est demeurée élevée jusqu'en 2021. Depuis, la récolte est en diminution, probablement en raison de la baisse de densité dans la Seigneurie de Beaupré, résultat de l'efficacité de la mesure de gestion spécifique aux femelles. Les statistiques de récolte présentées ci-dessous sont associées aux clubs de chasse (23) situés dans les parcs éoliens actuellement en service.

Tableau 1 – Statistiques de récolte d'orignaux dans les clubs de chasse où sont situés les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré en service

Année	Récolte d'orignaux dans les clubs retenus (23)	Nombre de permis par club	Densité d'orignaux dans la Seigneurie de Beaupré (nbre/10 km ²)
2010	41	2	-
2011	41	2	-
2012	44	2	-
2013	52	2	14,8
2014	37	2	-
2015	55	3 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2016	52	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2017	63	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2018	56	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2019	58	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2020	46	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2021	42	2 (le premier pour une femelle obligatoire)	-
2022	27	2	-
2023	29	2	6,8

Finalement, l'enjeu relatif à l'orignal a fait l'objet de discussions dans le passé entre les initiateurs de projets éoliens, les représentants des ministères impliqués et les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'expérience dans les parcs éoliens en exploitation en milieu forestier au Québec ne révèle aucun enjeu quant à l'orignal ou la chasse à cette espèce. Le sujet a notamment été abordé lors de récentes audiences du

BAPE en lien avec le projet Secteur sud, dans la Seigneurie de Beaupré³. Le MELCCFP a précisé que l'espèce s'accorde avec les changements dans son habitat, comme l'implantation d'éoliennes, et ne semble pas affectée par la présence des éoliennes. Le ministère avait livré un constat similaire lors des audiences du BAPE en lien avec le projet de parc éolien Nicolas-Riou, au Bas-Saint-Laurent⁴.

QC2 -2. Il subsiste une incertitude concernant le nombre de ravages qui seront affectés par les trois secteurs du projet éolien Des Neiges.

Veuillez préciser, combien des 310 ravages répertoriés dans la Seigneurie de Beaupré se trouvent dans chacun des trois secteurs du projet Des neiges. Veuillez également préciser combien de ces ravages seront affectés par les travaux pour chacun des secteurs de projet présentement à l'étude (Charlevoix, Sud). Ces données auraient avantage à être présentées sous forme de tableau.

Sur la base des résultats de l'inventaire aérien effectué en 2013, les précisions demandées sur les 310 ravages recensés sont présentées au tableau 2 ci-dessous. À noter que les informations relatives au Secteur ouest sont fournies à titre indicatif puisque ce projet est actuellement en élaboration. Elles doivent donc être considérées avec précaution.

Tableau 2 – Détails des ravages d'originaux répertoriés en 2013 (sur un total de 310 ravages) dans la Seigneurie de Beaupré en fonction de chacun des trois secteurs du projet éolien Des Neiges

Paramètre	Projet éolien Des Neiges		
	Secteur Charlevoix	Secteur sud	Secteur ouest
Nombre de ravages dans la zone d'étude (de l'étude d'impact)	73	35	98
Nombre de ravages dans le secteur d'implantation des éoliennes	39	25	74
Nombre de ravages dans les superficies requises pour la construction du parc éolien	17	9	À confirmer

Sur la base des résultats de l'inventaire aérien effectué en 2023, les mêmes informations sont fournies au tableau 3 ci-dessous. À noter qu'en 2023, la position des ravages a été relevée sous la forme d'un point et non d'une superficie.

³ BAPE. 2024. Consultation publique - Projet éolien Des Neiges - Secteur Sud : Troisième partie, Volume 3 (Séance de la soirée du 6 février 2024). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Repéré à <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000602514>.

⁴ BAPE. 2015. Enquête et audience publique sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. - Première partie, volume 1 (DT1). Repéré à https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_nicolas-riou/documents/DT1.pdf

Tableau 3 – Détails des ravages d’orignaux répertoriés en 2023 (sur un total de 197 ravages) dans la Seigneurie de Beaupré en fonction de chacun des trois secteurs du projet éolien Des Neiges

Paramètre	Projet éolien Des Neiges		
	Secteur Charlevoix	Secteur sud	Secteur ouest
Nombre de ravages dans la zone d’étude (de l’étude d’impact)	21	4	24
Nombre de ravages dans le secteur d’implantation des éoliennes	17	0	9
Nombre de ravages dans les superficies requises pour la construction du parc éolien	2	0	À confirmer